



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

DÉVELOPPEMENT DU RESEAU DE CHALEUR
DE L'AGGLOMERATION DE CAEN-LA-MER

ÉNERGIE VERTE CAEN LA MER (EVCLM)
HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR (14)
KAOU 24.0505 - VERSION N° 1

Justificatif de maîtrise foncière

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
09/03/2026	1	Version finale
<i>Référence du modèle de document : DDAE-Justificatif de maîtrise foncière-01</i>		

TABLE DES MATIERES

I. Rappel du contexte	4
II. Justificatifs de la maîtrise foncière	6

I. RAPPEL DU CONTEXTE

Pour mémoire, les références cadastrales du site sont présentées dans le tableau ci-dessous, avec les données en termes de maîtrise foncière.

Tableau 1. Emprise cadastrale du projet

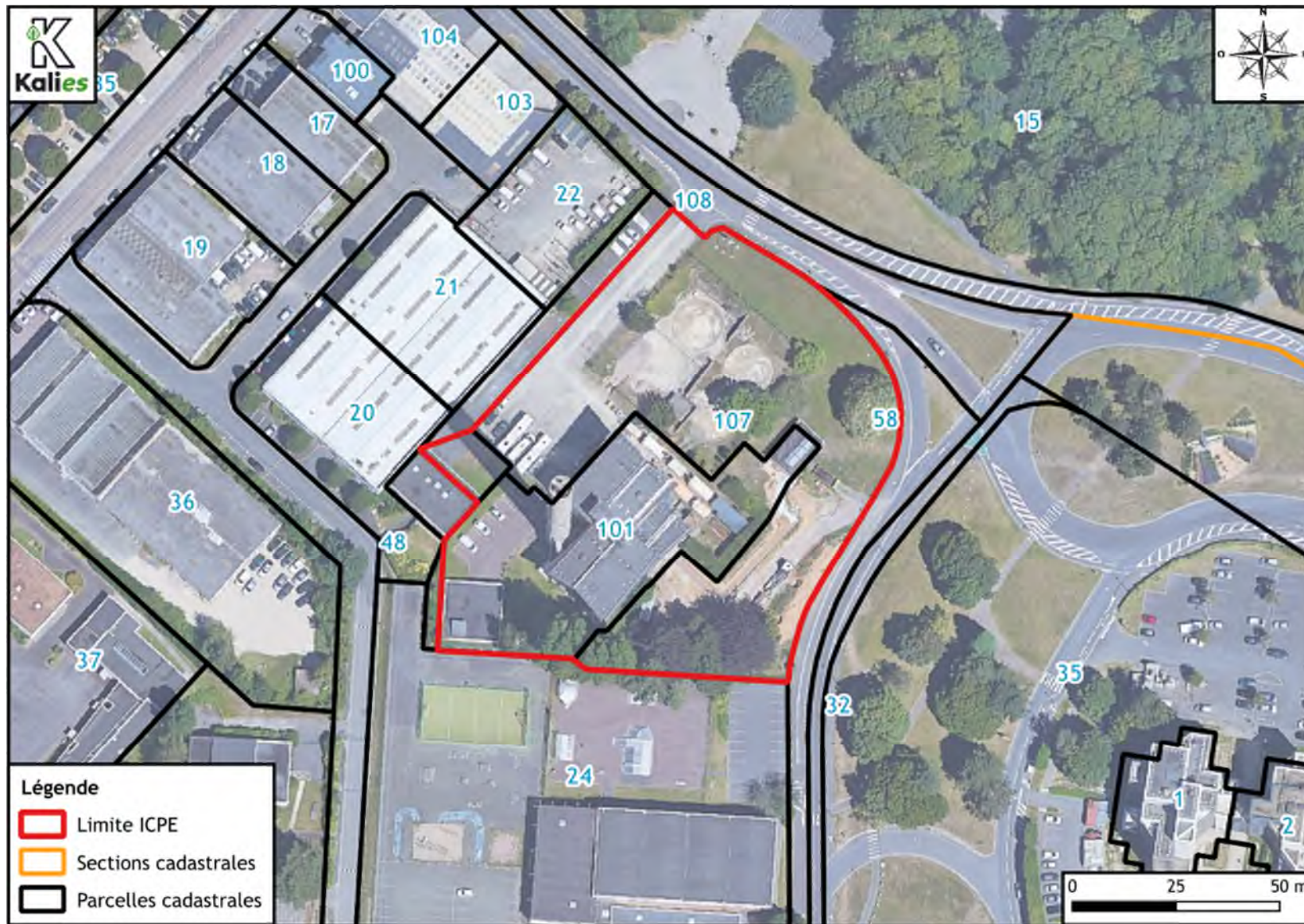
Commune d'implantation	Code postal	Préfixe de la parcelle	Section de la parcelle	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle en m ²	Emprise du projet sur la parcelle en m ²	Maîtrise foncière
Hérouville-Saint-Clair	14200	000	CR	101	2 914 m ²	2 914 m ²	Communauté urbaine de Caen-la-Mer
		000	CR	107	5 771 m ²	5 771 m ²	
		000	CR	24p2	Non connue	188 m ²	
		000	CR	108p	Non connue		
Surface totale						8 873 m²	

Dans son courrier du 16 février 2026 ci-joint la communauté urbaine de Caen-la-mer ne précise pas les surfaces des parcelles 24p2 et 108p qui sont le résultat d'une modification de cadastre qui n'est pas encore prise en compte dans la base de données. Ses parcelles n'apparaissent donc pas sur le plan parcellaire présenté en page suivante.

Pour rappel, EVCLM dispose d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de chaleur de la communauté urbaine de Caen-la-Mer qui assure l'intégralité de la maîtrise foncière.

Le plan parcellaire du site est présenté ci-après, de même que les justificatifs de la maîtrise foncière.

Figure 1. Plan cadastral



II. JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE

Le propriétaire foncier est la communauté urbaine de Caen-la-Mer.

Le courrier d'EVCLM et l'accusé de réception demandant l'autorisation du projet sur les parcelles sont présentés en pages suivantes.

Il faut noter que la parcelle 108p n'est pas mentionnée dans le courrier établi le 15 décembre 2025 car la modification de répartition des parcelles a eu lieu postérieurement à cette date,

Le courrier de la communauté urbaine de Caen-la-Mer est également en page suivante.

Communauté Urbaine Caen La Mer

16 Rue Rosa Parks

14000 CAEN

Ifs,
Le 15 décembre 2025

N/réf : EVCLM2025-12-016

Objet : **Demande d'autorisation d'implantation de nos projets au droit de vos parcelles cadastrales**

Monsieur le Président,

Dans le cadre du projet d'implantation de nos futurs sites suivants :

- Avenue du Haut Crépon, sur la commune de Hérouville-Saint-Clair,
- rue de Touraine, quartier du Chemin Vert, sur la commune de Caen.

Conformément à l'article R181-13-3° du Code de l'Environnement, nous sollicitons votre autorisation pour la réalisation de notre projet au droit de vos parcelles cadastrales suivantes :

Commune d'implantation	Code postal	Préfixe de la parcelle	Section de la parcelle	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle en m ²	Emprise du projet sur la parcelle en m ²	Maîtrise foncière
Hérouville -Saint-Clair	14200	000	CR	101	2 914	2 914	Caen-la-Mer
Hérouville -Saint-Clair	14200	000	CR	107	5 771	5 771	Caen-la-Mer
SURFACE TOTALE DU PROJET						8 695	/

Commune d'implantation	Code postal	Préfixe de la parcelle	Section de la parcelle	Numéro de parcelle	Superficie de la parcelle en m ²	Emprise du projet sur la parcelle en m ²	Maîtrise foncière
Caen	14000	000	IO	87	10 016	10 016	Caen-la-Mer
SURFACE TOTALE DU PROJET						10 016	/

Dans l'attente de votre avis, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Stéphane QUEMENER
Chef d'Agence


Stephane QUEMENER (15 déc. 2025 13:11:43 GMT+1)

Signature: 
Stephane QUEMENER (15 déc. 2025 13:11:43 GMT+1)

E-mail: stephane.quemener@groupe-coriance.fr

Fonction: Chef d'agence

Société: Coriance Groupe



LETTRE RECOMMANDÉE

AVIS DE RÉCEPTION

Ref : EVCLM2025-12-016

Présentée, avisée le : **17/12/2025**

Distribuée le : **17/12/2025**

Nom du destinataire ou de son mandataire :

Mairie Caen

Signature du destinataire ou de son mandataire :

Pièce d'identité présentée :

Identifiant facteur :

*Signature
facteur**

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée.

Conservez cet avis de réception. Cette preuve doit être conservée sous la forme sous laquelle elle vous a été transmise. Les conditions spécifiques de vente de la Lettre Recommandée sont disponibles sur le site www.laposte.fr.

La Poste - SA au capital de 5 857 785 892 euros - 356 000 000 RCS Paris - Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

Numéro de la LR :
870013193829703

Destinataire de la lettre recommandée

Communauté Urbaine Caen La Mer
16 RUE ROSA PARKS
14000 CAEN

À distribuer à l'adresse ci-dessous

ENERGIE VERTE CAEN LA MER
M QUEMENER STEPHANE
1160 BOULEVARD CHARLES CROS
14123 IFS



Caen, le 16 février 2026

Le Président

Monsieur Stéphane QUEMENER
10 ALLEE BIENVENUE
ENERGIE VERTE DE CAEN LA MER - CORIANCE
93160 NOISY LE GRAND

Monsieur,

Par courrier en date du 15 décembre 2025, vous sollicitez une autorisation en application de l'article R181-13-3 du Code de l'Environnement concernant les projets d'implantation des nouvelles chaufferies du Réseau de Chaleur Urbain Nord Caen la mer ; j'ai l'honneur de vous apporter les précisions suivantes.

Conformément aux données issues du cadastre, aux documents du service de la publicité foncière de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), ainsi qu'aux actes et titres de propriété en vigueur, la Communauté urbaine Caen la mer atteste être propriétaire des parcelles cadastrales concernées par les projets de chaufferies biomasse situés sur la commune de Hérouville-Saint-Clair et dans le quartier du Chemin Vert à Caen, entrant dans le périmètre du service public du Réseau de Chaleur Urbain (RCU). Les parcelles cadastrées concernées sont les suivantes :

COMMUNE	SECTION	NUMERO	PROPRIETAIRE
Caen (14000)	IO	87	Communauté urbaine Caen la mer
Hérouville-Saint-Clair (14112)	CR	24p2	Communauté urbaine Caen la mer
Hérouville-Saint-Clair (14112)	CR	101	Communauté urbaine Caen la mer
Hérouville-Saint-Clair (14112)	CR	107	Communauté urbaine Caen la mer
Hérouville-Saint-Clair (14112)	CR	108p	Communauté urbaine Caen la mer En cours d'acquisition

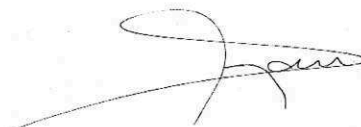
S'agissant de la parcelle cadastrée section CR n°108p sur le site de la chaufferie à Hérouville-Saint-Clair, celle-ci est actuellement en cours d'acquisition par la Communauté urbaine Caen la mer, selon les procédures en vigueur.

Dans le cadre du contrat de concession de service public avec constitution d'une SEMOP pour la modernisation, la rénovation, le développement et l'exploitation du réseau de chaleur Caen Nord, ces parcelles sont affectées au service public délégué et mises à disposition du délégataire pour les besoins de l'exécution du contrat, notamment pour la réalisation des ouvrages nécessaires au service.

À ce titre, la Communauté urbaine Caen la mer autorise le délégataire à utiliser ses terrains pour l'implantation et l'exploitation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) projetées, et atteste que cette mise à disposition vaut justification de la maîtrise foncière requise au sens de l'article R.181-13 du Code de l'environnement, pour les besoins de l'instruction des autorisations administratives correspondantes.

La présente attestation est délivrée sans transfert de propriété ni de droit réel sur les parcelles concernées et sans préjudice des stipulations du contrat de délégation de service public. Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicolas JOYAU', with a long horizontal stroke extending to the left.

Nicolas JOYAU